

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

20241202_DL_05

OBJET : Convention de subventionnement entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et le syndicat mixte Somme Numérique dans le cadre de l'appel à candidature de Numérique en Commun (NEC)

Date de convocation :
22 novembre 2024

Date de séance :
02 décembre 2024

Date d'affichage :
12 décembre 2024

Membres en exercice : 46

Membres présents : 21

Membres votants : 32

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

Etaiant présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, Monsieur PENAUD, Monsieur DEMARCY, Monsieur MASSET, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur BEAUFILS, Monsieur BLOCKLET, Monsieur GORRIEZ, Monsieur MAROTTE, Monsieur THUEUX, Monsieur PAYEN, Monsieur WALIGORA, Monsieur DEFRANCE, Monsieur DECLE, Monsieur BEAUMONT, Madame POUPART, Monsieur GEST, Madame DELETRE, Madame LHOMME, Monsieur DELFOSSE

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs :

Monsieur MAILLE donne pouvoir à Monsieur WALIGORA
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur DEMARCY
Monsieur DE MONCLIN donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur GEST
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur DECLE
Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur PENAUD
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Madame POUPART
Madame DE WAZIERS donne pouvoir à Monsieur BEAUMONT
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE

Le dispositif NEC (Numérique En Commun[s]) de l'ANCT vise à soutenir les collectivités locales dans l'organisation d'événements numériques inclusifs et innovants.

Dans le contexte du dispositif « Somme Numérique Ensemble », la gouvernance locale souhaite organiser l'évènement NEC EN SOMME le 13 mars 2025 au stade de la Licorne. Il s'agira de rassembler 150 personnes issues de l'écosystème de l'inclusion numérique (élus, institutions, professionnels, médiateurs...).

Le Comité syndical de Somme Numérique est invité à autoriser le président de Somme Numérique à signer la convention de subventionnement entre l'ANCT et Somme Numérique. Dans ce cadre, l'ANCT s'engage à accompagner Somme Numérique en contribuant financièrement à hauteur de 2 500€ et en apportant ses outils et moyens de communication.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.5721-4 et L.3131-1 et suivants
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique,
- Vu le projet de convention de subventionnement entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et le syndicat mixte Somme Numérique dans le cadre de l'appel à candidature de Numérique en Commun (NEC)

Considérant l'intérêt de renforcer l'inclusion numérique dans le département de la Somme et le projet d'organiser l'évènement NEC EN SOMME le 13 mars 2025 ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver la Convention de subventionnement entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et le syndicat mixte Somme Numérique dans le cadre de l'appel à candidature de Numérique en Commun (NEC) et d'autoriser le Président à la signer ;

Article 2 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.